

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115- 517700 Fax : +251115- 517844
Website : www.africa-union.org

COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS

Treizième session ordinaire

22-23 janvier 2007

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

EX.CL/295(X)

**RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DES PRÉCÉDENTES
DÉCISIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DE LA CONFÉRENCE**

INTRODUCTION

Le présent rapport constitue un récapitulatif succinct de la mise en œuvre, au cours de la période sous-examen allant de juillet à décembre 2006, par les Départements, Directions et Unités de la Commission, des diverses décisions, déclarations et autres actes pris par les organes de décision de l'Union

En effet, au cours de leurs diverses sessions ordinaires, extraordinaires ou spéciales, le Conseil exécutif et la Conférence adoptent un nombre substantiel d'actes qui sanctionnent leurs travaux ; ces actes constituent des bases juridiques qui engagent la Commission et autres organes de l'Union pour mener leurs activités de consolidation du processus d'intégration sur le Continent. Beaucoup de ces actions sont menées en collaboration avec les Etats membres sous la forme de réunions de concertation, coordination et harmonisation de points de vue et d'actions, le plus souvent orientées vers l'adoption de positions communes et de décisions politiques harmonisées.

Les activités menées au cours de la période considérée couvrent un domaine très varié et un nombre important de sujets d'intérêt commun pour les Etats membres. Ces domaines vont du secteur juridique, administratif et financier, politique, paix et sécurité, aussi bien économique, social et culturel. Certaines des actions menées font l'objet de rapports qui sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil Exécutif et/ou de la Conférence.

Compte tenu des contraintes budgétaires ou de manque de ressources humaines au cours de la période considérée, certaines des décisions ayant particulièrement des implications financières, n'ont pas été mises en œuvre ; d'autres, pour des raisons techniques et/ou de calendrier ont été différées pour un peu plus tard lorsque les conditions seront meilleures ou favorables et les contraintes allégées.

QUESTIONS JURIDIQUESMISE EN OEUVRE DES DECISIONS ADOPTEES A BANJUL

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes
<p>Assembly/AU/Dec.127(VII) sur le cas d'Hissène Habré</p>	<p>Comité créé suite à la décision de la Conférence de Khartoum annoncée à Banjul et la décision suivante a été adoptée:</p> <p>Considérant la jurisprudence pertinente de la Cour internationale de justice et la ratification par le Sénégal de la convention des Nations Unies contre la torture :</p> <p>i) DECIDE de considérer le Dossier Hissène Habré comme le dossier de l'Union africaine;</p> <p>ii) Mandate la République du Sénégal de poursuivre et de faire juger, au nom de l'Afrique, Hissène Habré par une juridiction sénégalaise compétente avec les garanties d'un procès juste;</p> <p>iii) Donne mandat au Président de l'Union, en concertation avec le président de la Commission, d'apporter au</p>	-	-	<p>La République du Sénégal devrait rencontrer à la Conférence des mesures prises pour la mise en œuvre de cette décision.</p>

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes
	<p>Sénégal l'assistance nécessaire pour le bon déroulement et le bon aboutissement du procès;</p> <p>iv) Demande à tous les Etats membres de coopérer avec le Gouvernement sénégalais sur cette question;</p> <p>v) Lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte son soutien au Gouvernement sénégalais.</p>			
<p>EX.CL/Dec. 281(IX) sur le comité ministériel sur l'élection des membres de la Commission</p>	<p>Décide de créer, conformément à l'Article 14 de l'Acte constitutif de la Commission, d'un panel ministériel composé de deux (2) Etats membres par région, assisté par un groupe de consultants qui seront nommés en consultation avec le Président de la Commission;</p> <p>Exhorte les différentes régions à soumettre les noms de leurs représentants respectifs (au sein du Panel) à la Commission avant le 31 juillet 2006;</p> <p>Autorise le Panel à définir les modalités et les procédures pour la présélection, la sélection et</p>	<p>Note Verbale avait été envoyée aux Doyens des régions leur demandant de désigner leurs représentants pour le panel.</p> <p>Chaque région a désigné son représentant sauf le Nord.</p> <p>On attend toujours les représentants de la région du Nord.</p> <p>Le groupe des consultants n'est pas</p>		

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes
	<p>l'élection des membres de la Commission et à soumettre un rapport et les recommandations y afférents à la prochaine Session ordinaire du Conseil exécutif en janvier 2007;</p> <p>Exhorte le Président de la Commission à fournir au panel, toute l'assistance nécessaire.</p>	<p>encore mis en place</p> <p>Le projet des modalités pour l'élection des membres de la Commission a été déjà élaboré.</p> <p>Une réunion du panel ministériel est prévue en marge du Conseil exécutif de janvier 2007.</p>		
<p>EX.CL/Dec.282 (IX) Décision sur l'état des Traités de IOUA/UA</p>	<p>Exhorte tous les Etats membres qui n'ont pas encore signé et ratifié ou adhéré aux traités de l'OUA/UA à le faire, le plus tôt possible, et à mettre en oeuvre en priorité ceux auxquels ils sont parties ;</p> <p>Demande à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre la décision précédente de la cinquième Session ordinaire du Conseil exécutif tenue à Addis-Abeba en juillet 2004, concernant la révision des traités de l'OUA/UA, notamment la convocation des réunions</p>	<p>- La Commission a régulièrement transmis les informations sur les mises à jour relatives à la signature et ratification/adhésion à tous les états membres et les a encouragé à signer et ratifier/adhérer les traités.</p> <p>- Le bureau du Conseiller juridique a également consacré, sur la base annuelle, une semaine pour la</p>	<p>- La mise en oeuvre des recommandations sur la révision des Traités de l'OUA/UA n'a pas encore été faite et la réunion des</p>	<p>- Le Bureau du Conseiller juridique a aidé bon nombre de Département/Direction/Unités dans l'entreprise de leurs activités.</p> <p>- la finalisation du recrutement du personnel se fait à un rythme lent.</p> <p>- La réunion des ministres de la justice et des procureurs</p>

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes
	d'experts pour examiner les recommandations du Conseil exécutif, et l'élaboration des instruments juridiques appropriés ainsi que l'adoption des mesures nécessaires pour l'harmonisation des procédures de ratification dans les États membres.	signature, dénommée « la Semaine de la signature ». L'étude sur les procédures de ratification est finalisée et sera soumise à la réunion proposée des ministres de la justice.	experts juridiques n'a pas été encore convoquée - La réunion des ministres de la justice était sensée examiner l'étude sur les procédures de ratification avant la soumission au Conseil pour examen,	généraux est prévue pour octobre/novembre 2006 où le projet des textes aurait été examiné, n'a pas eu lieu comme initialement convenu.
Ex. CL./Dec.283 (IX) sur la fusion de la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et de la Cour de Justice de l'UA	Décide , en conformité avec l'article 5 (3) du Règlement intérieur du Conseil exécutif, de confier l'examen desdits instruments juridiques à une réunion des Ministres de la Justice afin de les finaliser et d'en présenter un rapport à la prochaine session ordinaire du Conseil en janvier 2007 ; AUTORISE les dépenses afférentes à cette réunion et DEMANDE au Président de la Commission de lui accorder toute l'assistance et le soutien nécessaire.	La réunion des ministres de la justice et des procureurs généraux prévue pour octobre/novembre 2006 pour examiner les questions d'ordre juridique en suspens n'a pas eu lieu et sera tenue après le Sommet de janvier.	Les consultations sur les sources de financement sont en cours	Les fonds ne sont pas encore alloués.

PAIX ET SECURITE

ETAT DE LA MISE EN OEUVRE DES DECISIONS DU CONSEIL EXECUTIF ET DU SOMMET DE BANJUL SUR LES QUESTIONS DE LA PAIX ET DE LA SECURITE

Janvier 2007

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/Partiellement) Mesure prise	Contraintes
<p>Assembly/AU/Dec.120(VII) Décision sur les activités du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine Doc. Assembly/AU/4(VII)</p>	<p>Le Conseil de Paix et de Sécurité de poursuivre ses efforts, avec un accent particulier sur la prévention des conflits, par l'examen des situations potentielles de crise avant qu'elles ne dégénèrent en conflit, et la mise en œuvre de programmes de consolidation de la paix dans les pays émergeant de conflit sur la base du document-cadre sur la reconstruction et le développement post-conflit entériné par le Conseil exécutif;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs réunions du CPS ont été tenues pour discuter des crises et des situations de conflit éventuelles et celles qui prévalent pendant la période considérée - Le CPS s'est réuni le 18 août 2006 pour examiner la situation et les efforts de reconstruction post-conflit au Libéria. A cette occasion, le CPS a demandé à la Commission d'envoyer un groupe d'experts multidisciplinaires au Libéria pour évaluer la situation et faire des recommandations sur les types d'assistance que l'UA pourrait accorder. En ce qui concerne cette mission du groupe d'experts multidisciplinaires, des dispositions sont en cours. <p>Le 7 décembre 2006, le CPS s'est réuni pour examiner la situation en République centrafricaine. Le CPS</p>	<p>Il faudrait procéder au renforcement des ressources humaines et financières pour faciliter le suivi de la mise des décisions prises.</p>

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/Partiellement) Mesure prise	Contraintes
		a entériné les recommandations faites par le groupe d'experts multidisciplinaires que l'UA avait envoyé en RCA pour la période du 3 au 15 avril 2006 et a exhorté les états membres à prendre toutes les dispositions pour assister expressément la RCA. Des dispositions sont en cours pour faciliter la mise en œuvre de cette décision.	
Assembly/AU/Decl.2 (VII) Déclaration sur la situation en Somalie	<p>La Commission de travailler en étroite collaboration avec l'IGAD, et de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'un déploiement rapide des forces de l'IGASOM en Somalie qui seront, par la suite, remplacées par l'UA, conformément à la décision PSC/PR/Comm(XXIX) adoptée par la 29^{ème} réunion du Conseil de Paix et Sécurité, tenue le 12 mai 2005.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Participation à la Mission conjointe UA/IGAD d'évaluation en Somalie – 27 juin au 12 Juillet 2006. 2. Participation aux Sessions conjointe UA/IGAD de planification ci-après: <ol style="list-style-type: none"> a. Ministres des affaires étrangères de l'IGAD à Nairobi – 31 juillet 2006 b. Réunions des Commandants des forces armées de l'IGAD à Nairobi – 14 au 23 août 2006. c. Session conjointe AU/IGAD de planification pour l'IGASOM – Addis Abeba, 05-12 septembre 2006 3. Le CPS a approuvé le Plan de déploiement de l'IGASOM lors de sa 62^{ème} réunion tenue à 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de fonds et d'appui logistique - Mise à disposition des forces

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/Partiellement) Mesure prise	Contraintes
		<p>Addis-Abeba le 13 septembre 2006</p> <p>4. Soumission du Plan de déploiement de l'IGASOM au Conseil de sécurité de l'ONU et la demande d'une exemption de l'embargo sur les armes dans le cadre du déploiement de l'IGASOM – septembre 2006. Par conséquent, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1725(2006), autorisant l'IGAD et l'UA à créer une mission de protection et de formation en Somalie basée sur le mandat et le concept d'opérations spécifiées dans le Plan de déploiement de l'IGASOM.</p> <p>5. Réunion de consultation – AU/IGAD/LAS, sur la situation en Somalie tenue le 27 décembre 2006</p> <p>6. Poursuite des consultations entre la Commission de l'UA, le Groupe des forces opérationnelles et les autres parties prenantes sur les meilleures dispositions à prendre pour appuyer le processus du rétablissement de la paix en Somalie.</p>	

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/Partiellement) Mesure prise	Contraintes
<p>EX.CL/Dec.302 (IX) Décision sur le cadre d'action de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit - Doc. EX.CL/274 (IX)</p>	<p>La Commission, en collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER), les institutions compétentes des Nations unies (ONU) et les autres institutions, les Organisations non-gouvernementales (ONG) africaines, de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre effective du Cadre d'action pour la RDPC,</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation par la Commission, d'un atelier de consultation sur la mise en œuvre du programme de la RDPC à Addis-Abeba, le 26 septembre 2006. Toutes les CER avaient pris part à l'atelier. - La prochaine étape consistera à soumettre aux organes de politique de l'UA, un document sur les modalités pour la mise en œuvre du programme de la RDPC. 	<p>Il faudrait procéder au renforcement des ressources humaines et financières pour faciliter le suivi de la mise en œuvre des décisions prises.</p>

AFFAIRES POLITIQUES

Décisions: No. & Titre	ETAT DE LA MISE EN OEUVRE		
	Mise en oeuvre (entièrement/partiellement) mesure prise	Décision non mise en œuvre	Contraintes
<p>EX.CL/Dec. 284(IX)</p> <p>SITUATION DES REFUGIES, DES RAPATRIES ET DES PERSONNES DEPLACEES</p> <p>Para 5 – Exprime sa préoccupation face à l'insécurité qui prévaut dans les camps de réfugiés au Tchad et encourage toute initiative tendant à assurer la sécurité des réfugiés.</p> <p>Para 8 – Exhorte tous les pays donateurs à reconnaître la situation précaire des réfugiés en Afrique et à apporter des contributions généreuses pour répondre aux besoins en matière de protection et d'assistance.</p> <p>Para 9 – Demande à la Commission d'accélérer les efforts de mise en place d'un Cadre juridique pour les personnes déplacées internes.</p> <p>Para 10 – Demande à la</p>	<p>Mise en oeuvre totale. Le Sous Comité du COREP sur les réfugiés a entrepris une mission d'évaluation au Tchad où il a apporté son appui aux réfugiés du Tchad. La question a également fait l'objet des discussions du Conseil de Paix et de Sécurité.</p> <p>Mise en oeuvre partielle. Les efforts sont en cours en collaboration avec les partenaires appropriés tels que le HCR, le CICR, le PAM, et l'OIM grâce aux programmes et activités conjointes qui sont axés, entre autres, sur la lassitude des donateurs.</p> <p>Cet exercice est en cours. Un consultant a été engagé et le projet d'instrument juridique est prêt pour être soumis à l'examen des experts en droits du gouvernement en 2007</p>	<p>Établir des relations avec les partenaires.</p>	

Décisions: No. & Titre	ETAT DE LA MISE EN OEUVRE		
	Mise en oeuvre (entièrement/partiellement) mesure prise	Décision non mise en œuvre	Contraintes
<p>Commission d'explorer de nouvelles possibilités de collectes de ressources extrabudgétaires pour compléter les efforts des Etats membres et les contributions de la Communauté internationale dans l'assistance des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique.</p> <p>Para 11 – Demande à la Commission, au Sous-Comité du COREP sur les réfugiés, aux partenaires de l'UA, à la société civile et aux ONG de rester impliqués dans le suivi, et la mise en œuvre des résultats de la Conférence ministérielle de Ouagadougou.</p> <p>La Commission devra poursuivre la mise en oeuvre de son programme de travail conformément aux diverses Décisions, Recommandations et Résolutions en collaboration avec le COREP sur les réfugiés, le HCR, et d'autres partenaires et Organisations pertinentes.</p>	<p>Mise en oeuvre dans les domaines suivants:</p> <p>c) Politique de l'UA visant à faciliter l'éducation post-primaire des victimes des déplacements forcés en Afrique.</p> <p>d) Une assistance a été fournie aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées internes victimes des crises humanitaires difficiles en République Centrafricaine, au Tchad, aux réfugiés Sahraouis en Algérie, et aux victimes des inondations en Ethiopie et de la sécheresse au Kenya.</p> <p>Devra continuer la mise en oeuvre de son programme de travail pour 2006 dans les domaines suivants :</p>		

Décisions: No. & Titre	ETAT DE LA MISE EN OEUVRE		
	Mise en oeuvre (entièrement/partiellement) mesure prise	Décision non mise en œuvre	Contraintes
	<p>g) Rapatriement volontaire en exhortant les Etats membres à mettre en place les conditions propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées internes ainsi qu'à garantir leur réintégration durable au sein de leurs Communautés.</p> <p>h) Entreprendre des missions d'évaluation sur le terrain au Tchad et en Algérie et apporter un appui aux réfugiés de ces pays.</p> <p>i) Un plus grand nombre de missions d'évaluation est prévu au Liberia, Kenya, au Soudan et en Ethiopie.</p> <p>j) Promouvoir le Droit international humanitaire (DIH) grâce à des missions conjointes avec le CICR et le droit humanitaire du CICR ainsi qu'organiser une session conjointe de recherche d'idées UA/CICR avec les ambassadeurs africains accrédités à Addis-Abeba.</p> <p>k) Une série de conférences, de réunions et de séminaires s'est tenue avec les partenaires de l'UA et d'autres organisations dans le domaine des questions humanitaires qui a permis entre autres, de mettre en œuvre les décisions du Conseil exécutif et du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement.</p> <p>l) Le Comité de coordination sur l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées</p>		

Décisions: No. & Titre	ETAT DE LA MISE EN OEUVRE		
	Mise en oeuvre (entièrement/partiellement) mesure prise	Décision non mise en œuvre	Contraintes
	internes (CCAR) s'est réuni et a examiné les règles et procédures pour l'élargissement du CCAR ainsi que les termes de référence du groupe de travail du CCAR.		

RESSOURCES HUMAINES, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

DECISIONS DE KHARTOUM 2006 ET DE BANJUL 2006 ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE EN DECEMBRE 2006

N° & TITRE DE LA DECISION	ACTION REQUISE	ETAT DE LA MISE EN OEUVRE	PERSPECTIVES
<p>EX.CL/Dec.292 (IX) <i>Décision sur la 1^{ère} session ordinaire de la Conférence des Ministres de l'UA en charge de la jeunesse</i> (DOC.EX.CL/262(IX))</p>	<p>La Commission, les Communautés économiques régionales et les Etats membres devraient renforcer la coopération et les mécanismes de coordination pour la mise en œuvre de la Charte.</p>	<p>Le Département des RHST a élaboré un document d'information en vue de l'accélération du processus de signature et de ratification de la Charte africaine de la jeunesse.</p> <p>Le Département des RHST a élaboré et présenté aux Etats membres les stratégies de vulgarisation.</p> <p>La Charte a été officiellement lancée (ADF-V).</p> <p>Trois pays ont signé la Charte et démarré le processus de ratification (Mali, Burundi et Togo)</p> <p>Les Partenaires de l'ONU, l'OIF et d'autres Organisations internationales sont impliqués dans le processus de vulgarisation de la Charte (ADF-V).</p>	<p>Le Département des RHST est sur le point de redynamiser l'Union de la jeunesse panafricaine et de suivre sa vulgarisation, ratification et la mise en œuvre de la Charte par les organisations des jeunes et les ministères de la jeunesse partout en Afrique et d'élaborer des stratégies de suivi et d'évaluation.</p> <p>Des réunions sont prévues avec les CER en 2007 en vue de déterminer les responsabilités en matière de ratification et de vulgarisation de la Charte.</p>

N° & TITRE DE LA DECISION	ACTION REQUISE	ETAT DE LA MISE EN OEUVRE	PERSPECTIVES
<p>Assembly/AU/Dec 92(VI) <i>Décision sur la Deuxième Décennie de l'Education en Afrique (2006 – 2015) et le Cadre du Plan d'Action de la deuxième Décennie</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2006-2015 a été déclaré Deuxième décennie de l'Education en Afrique; • Les Etats membres, les CER et les partenaires lancent un appel en vue d'apporter un appui à sa mise en œuvre. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Bureau des Ministres de l'Education s'est réuni à Addis-Abeba en août en vue d'examiner et d'adopter le Plan d'action qui sera soumis à la deuxième session extraordinaire du COMEDAF II. 2. La Deuxième session extraordinaire du COMEDAF II s'est tenue du 5 au 7 septembre à Maputo en vue d'examiner, d'adopter et de lancer le Plan d'Action. 3. Le Plan d'Action a été lancé le 8 septembre par le Premier Ministre mozambicain. 4. La réunion du COMEDAF II a également adopté la création d'un Comité directeur pour la deuxième décennie de l'Education, y compris, l'IPED comme étant l'observatoire panafricain de l'Education. 	<p>Le programme d'éducation de 2007 couvre la mise en place de systèmes et de liens institutionnels pour une mise en œuvre réussie du Plan d'action de la Deuxième Décennie de l'Education en Afrique.</p>
<p><i>Décision sur la création de l'IPED comme étant l'Observatoire de l'éducation africain (Doc. Ex/CI/224 (Viii)) Rev.2</i></p>	<p>Renforcer les capacités de l'IPED afin qu'il joue le rôle de l'Observatoire de l'Education de l'Union africaine.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'IPED a été inclus dans le Comité directeur de la deuxième décennie de l'Education en Afrique, en tant qu'Observatoire pour l'Education 2. Le Département a participé à la 14^e session du Conseil exécutif des Etats membres de l'IPED à Dakar en septembre 2006 et a veillé à ce qu'une décision soit prise afin que les 11 Etats membres de l'IPED s'engagent à 	<p>Renforcement des capacités de l'IPED conformément au Plan d'action de la deuxième Décennie de l'Education en Afrique.</p>

N° & TITRE DE LA DECISION	ACTION REQUISE	ETAT DE LA MISE EN OEUVRE	PERSPECTIVES
		<p>apurer les dettes de l'IPED afin que la gestion de l'IPED en tant qu'observatoire de l'Education par la CUA n'en souffre.</p> <p>3. Une mission d'audit a été envoyée en République démocratique du Congo en octobre 2006, et a déterminé le statut de l'IPED dans les domaines des ressources humaines et de la gestion financière des questions juridiques et de la programmation. Un plan de travail sur la « transformation » a été élaboré en vue de renforcement des capacités et de la création de l'IPED comme observatoire au cours des prochaines années.</p>	
<p><u>Doc. Ex/CI/243 (Viii)</u> <u>Add.10</u></p> <p>Assembly/Au/Dec.110 (Vi) <i>Décision sur la création d'une organisation africaine en charge de l'Education, des Sciences et de la Culture(Afesco)</i></p>	<p>La Commission devrait examiner la question en collaboration avec le Groupe d'experts qui sera mis sur pied à cet effet.</p>	<p>Le Gouvernement soudanais doit répondre à la Note verbale qui réclame des informations supplémentaires sur leur proposition en vue de permettre à la Commission de mener une étude de faisabilité.</p>	<p>Une réponse du Gouvernement soudanais est attendue.</p>

AFFAIRES SOCIALES**ETAT DE LA MISE EN OEUVRE DES DECISIONS DE BANJUL (JUILLET 2006)**

Décision	Engagements	Activités entreprises	Responsable	Observations
SANTE				
Décision sur la Position africaine commune à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Sida (New York, 31 mai – 2 juin 2006) Assembly/AU/Dec.114 (VII)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vulgariser la Position africaine commune ainsi que l'engagement de Brazzaville sur l'accès universel aux services du VIH/SIDA. ▪ Promouvoir l'harmonisation et la coordination des stratégies avec les CER et les partenaires au développement. ▪ Elaborer un plan de mise en oeuvre sur les conclusions du Sommet extraordinaire d'Abuja pour les Etats membres, les OSC, l'UA et les CER ainsi que les partenaires au développement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vulgariser la Position commune au sein des Etats membres, des CSO, des agences onusiennes et auprès des autres partenaires au développement. ▪ Convoquer des réunions inter-agences sur la coordination de l'UA, des CER et des partenaires au développement en matière de stratégies de VIH, de SIDA, de TB et du paludisme. ▪ Effectué 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires sociales ▪ Affaires sociales 	<p>Réunion de suivi prévue pour l'année prochaine.</p> <p>A soumettre à l'adoption des Ministres de la Santé.</p>
Décision sur l'Appel d'Abuja en faveur de l'accélération des interventions pour	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaffirmer que le VIH, le SIDA, la TB et le paludisme constituent un état d'urgence en Afrique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectué ▪ Mise en oeuvre de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires sociales 	Plans prévus pour le lancement d'une nouvelle campagne de

Décision	Engagements	Activités entreprises	Responsable	Observations
l'accès universel aux services de lutte contre le VIH, le SIDA, la TB et le paludisme Assembly/AU/Dec.115 (VII)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diriger la mise en oeuvre de l'Appel d'Abuja. ▪ Renforcer le partenariat en vue d'une approche multisectorielle harmonisée et bien coordonnée. ▪ Mobilisation de l'aide pour un financement additionnel. ▪ Mobilisation des Parlementaires et des OSC pour jouer un rôle, d'une manière bien coordonnée. ▪ Suivi de la mise en oeuvre et du rapport qui sera soumis à la Conférence par l'UA, les CER et les partenaires au développement. 	<ul style="list-style-type: none"> Appel d'Abuja et suivi de son opérationnalisation. ▪ Convocation de la réunion inter-agence ci-dessus mentionnée. ▪ Les efforts se poursuivent au sein des agences de l'UA et de l'ONU. ▪ Coalition des organisations de la société civile contre le SIDA. ▪ Réunion inter-agence sur l'harmonisation et la coordination organisée; et la participation de l'UA aux activités des CER. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ “ ▪ “ ▪ “ ▪ “ ▪ “ 	<p>lutte contre le paludisme.</p> <p>Plaidoyer en faveur de la lutte contre le paludisme et la TB, par le PAP et les OSC.</p> <p>Un suivi est prévu.</p>
Décision sur le Cadre continental pour l'harmonisation des approches et l'intégration des politiques des Etats membres sur les droits et l'homme et des personnes infectées et	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exhorte les Etats membres et les OSC à élaborer et à mettre en oeuvre les cadres appropriés au niveau national. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vulgarisation effectuée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires sociales 	<p>Les partenaires au développement ont requis l'utilisation des bureaux nationaux pour faciliter la mise en oeuvre par les</p>

Décision	Engagements	Activités entreprises	Responsable	Observations
affectées par le VIH et le SIDA en Afrique Assembly/AU/Dec.116 (VII)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande à la Commission, aux CER, à la CADHP et aux partenaires au développement de superviser la mise en œuvre et de soumettre un rapport à la Conférence de l'UA. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de mise en œuvre élaboré pour adoption par les ministres et mise en œuvre à suivre. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires sociales 	Etats membres. Rapport d'examen prévu pour 2008 et rapport intérimaire prévu en juillet 2007.
Stratégie régionale africaine révisée sur la nutrition Ex/CL/Dec.248 (VIII)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Imprimer, publier et vulgariser la Stratégie ▪ Imprimer, publier et vulgariser la Stratégie ▪ Mettre en place un groupe de travail ▪ Convoquer des réunions d'experts en décembre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion d'experts tenue en décembre 2006 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires Sociales 	Plan d'action révisé et adopté avec l'initiative du NEPAD sur la nutrition.
Cadre d'orientation continental pour la promotion des droits et de la santé en matière de sexualité et de procréation en Afrique EX.CL/Dec.249 (VII)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Convoquer la session extraordinaire de la Conférence des ministres de la santé de l'UA à Maputo 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Session extraordinaire tenue du 18 au 22 septembre 2006 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires Sociales 	Adoption du Plan Action
SPORT				
Décision sur les autres points proposés par les Etats membres à la sixième session ordinaire de la Conférence Doc. Assembly/Au/3 internationale du Football	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser une réunion avec l'Ethiopie, la CAF, la FIFA et l'Afrique du Sud en vue de mettre en place un Comité directeur ▪ Elaborer un programme d'activités pour l'année ▪ Lancer l'année internationale du football africain ▪ Accueillir l'offre de l'Algérie d'abriter les 9^e jeux africains en juillet 2007 et inviter les Etats membres à y participer massivement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une première réunion des comités d'organisation et de la logistique pour le lancement de l'IYAF se tiendra en janvier 2007 aux 9^e jeux africains en Algérie et mobilisera les sportifs de haut niveau conformément aux résolutions des 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires Sociales 	Une première réunion du comité d'organisation et de logistique pour le lancement de l'IYAF s'est tenue en décembre 2006.

Décision	Engagements	Activités entreprises	Responsable	Observations
		<p>organes de décision africains pertinents en vue de la tenue des jeux olympiques prévus en 2008 à Beijing.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'UA a participé à la deuxième réunion conjointe des partenaires en novembre 2006 à Alger. 		
SECURITE SOCIALE				
<p>Décision sur la 4^{ème} session ordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales Doc. Ex.CI/260 (Ix)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande à la Commission d'organiser une réunion des Ministres du développement social en vue de finaliser le projet de cadre de politique sociale en Afrique avant sa soumission à la session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2007. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Union africaine examine le Cadre de politique sociale, qui a été soumis au cours de la 4^e session ordinaire de la commission du travail et des affaires sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires Sociales 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande à la Commission de définir les incidences financières pour la création du Conseil consultatif des personnes âgées et demande aux Etats membres de créer un Conseil consultatif national en vue de gérer le fardeau des personnes âgées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'UA avec l'appui de HelpAge International a lancé l'appel de Yaoundé, en septembre 2006. ▪ Les discussions sont en cours avec HelpAge International sur la création du Conseil consultatif pour les personnes âgées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires Sociales 	<p>L'UA en collaboration avec HelpAge International mettra tout d'abord en place un Comité directeur en vue de définir les termes de référence du Conseil</p>

Décision	Engagements	Activités entreprises	Responsable	Observations
				consultatif.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande à l'ARI de Promouvoir et de mener des missions de lobbying auprès des Etats membres en vue de les informer sur les activités des instituts, de faire des pressions pour l'adhésion et d'assurer que les personnes handicapées participent aux programmes nationaux de développement des Etats membres. ▪ Exhorte la Commission en collaboration avec le Comité directeur de l'ARI à prendre les mesures nécessaires pour examiner la structure et le mandat de l'ARI. ▪ Exhorte l'ARI à effectuer un plaidoyer en faveur des missions de lobbying auprès des Etats membres afin de les informer sur les activités de l'Institut, de plaider en faveur de l'adhésion et de garantir que les personnes handicapées participent aux programmes nationaux de développement des Etats membres. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Site web de l'ARI a été créé en octobre 2006. ▪ Le Département des Affaires sociales de l'UA a déjà débuté la révision sommaire du mandat et de la structure de l'ARI 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires Sociales 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exhorte les Etats membres à tirer profit des institutions africaines existantes telles que le Centre africain de recherche appliquée et de formation en développement social (ACARTSOD) en matière de recherche sur le continent et à fournir leur appui au Centre en y adhérant et en honorant leurs obligations financières. 	Effectuer des visites à l'ACARTSOD. Une réunion s'est tenue en Libye à l'Initiative du Groupe Ghaddafi pour la jeunesse, les femmes et les enfants. Cette réunion était organisée par l'ACARTSOD (2006) en novembre 2006 et a vu la participation de l'UA.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires Sociales 	Le Centre dispose du potentiel nécessaire. Les efforts devraient être soutenus ; la Libye a offert de le diriger.

Décision	Engagements	Activités entreprises	Responsable	Observations
<p>Décision sur le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant Doc. Ex.CI/275 (Ix)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prend note avec satisfaction des efforts du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (Cadbe) dans la vulgarisation de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant (Charte africaine) et demande au Comité de démarrer l'examen des rapports envoyés par les Etats parties. ▪ Lance un appel aux Etats membres n'ayant pas encore ratifié la Charte afin qu'ils accélèrent le processus de ratification de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant et la mise en œuvre de ses dispositions. ▪ Exhorte les Etats membres à accorder une attention particulière aux enfants dans leurs politiques et programmes de développement et à s'engager à réaliser l'objectif « Une Afrique capable de prendre en charge ses enfants ». ▪ Demande au Comité de collaborer avec la Commission pour convoquer la réunion de l'examen à mi-parcours visant à évaluer la mise en œuvre de la Position africaine commune sur les enfants prévue au cours du dernier trimestre 2006. ▪ Lance un appel aux Etats membres pour qu'ils apportent un appui moral, technique et financier au Comité. ▪ Exhorte la Commission à continuer ses efforts visant à soutenir le Comité et à renforcer ses capacités en vue de permettre son bon fonctionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La 8^e session du Cadbe s'est tenue du 27 nov. au 1^{er} déc. 2006 ▪ Trois rapports des Etats membres ont été déjà envoyés. ▪ Des campagnes de sensibilisation menées par le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant sont en cours auprès des Etats membres. ▪ Un questionnaire a été élaboré par la DSA et examiné par le (Cadbe) ▪ Un fonctionnaire principal a été recruté en août. 	<p>Affaires Sociales</p> <p>Affaires Sociales</p> <p>Affaires Sociales</p> <p>Affaires Sociales</p>	<p>L'absence d'un Secrétaire du Comité persiste.</p>

Décision	Engagements	Activités entreprises	Responsable	Observations
<p>Décision sur la promulgation de la législation sur l'organisation et la garantie du respect de la vie sociale en Afrique – Doc Ex.CL/290(Ix)Add.4</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ EXHORTE la <u>Commission</u> à mener une étude pour la promulgation d'une législation en vue d'organiser et de garantir le respect de la vie sociale en Afrique et de faire rapport à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif qui se tiendra en janvier 2007. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La DSA a entrepris une mission en Libye en novembre 2006 et un rapport de la mission avait été préparé. ▪ Une étude théorique a été menée par l'UA. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires sociales 	<p>Les recommandations sur le rapport seront suivies par le DSA.</p>
TRAVAIL, EMPLOI ET MIGRATION				
<p>Décision sur la quatrième Session ordinaire de la Commission du Travail et des Affaires sociales EX.CL/Dec.290 (IX)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DEMANDE aux Etats membres de participer activement aux consultations régionales organisées par la Commission au niveau régional sur l'élaboration de cadres régionaux pour l'intégration des politiques et programmes dans la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté conformément aux recommandations du <u>Sommet de Ouagadougou</u> 	<p>Des ateliers régionaux ont été organisés. Cinq études régionales sur la promotion de l'emploi ont été menées. Cinq cadres régionaux sur l'intégration des politiques et programmes d'emploi, ont été élaborés pour l'Afrique Australe, de l'Ouest, du Nord, de l'Est et Centrale.</p>	<p>Affaires sociales</p> <p>Les Etats membres ont fourni une assistance à la Commission.</p>	<p>Le rapport continental sera compilé ainsi que les politiques intégrées sur l'emploi.</p> <p>Toutes les réunions régionales ont été menées avec succès.</p>
<p>EX.CL/Dec.304 (IX) Décision sur le cadre de la politique de migration pour l'Afrique DOC.EX.CL/276 (IX)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ EXHORTE les Etats membres et les CER à se servir dudit cadre dans l'élaboration de leurs politiques de migration; ▪ DEMANDE à la Commission en consultation avec l'Organisation internationale de la Migration et les autres partenaires d'aider les Etats membres; ▪ DONNE MANDAT à la Commission de l'Union africaine de mettre en place en collaboration avec 	<p>Document présenté au cours du Dialogue de Haut niveau des Nations Unies.</p> <p>Les documents ont été envoyés aux Etats membres.</p>	<p>Affaires sociales</p>	

Décision	Engagements	Activités entreprises	Responsable	Observations
	<p>les partenaires, un mécanisme de suivi;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ DEMANDE EGALEMENT au Président de la Commission de l'Union africaine de soumettre périodiquement un rapport sur la mise en œuvre du Cadre. 	<p>Les Plans sont en cours.</p>		
<p>EX.CL/Dec.305 (IX) Décision sur la Position africaine commune sur la Migration et le développement DOC.EX.CL/277 (IX)</p>	<p>La Conférence:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. EXHORTE les Etats membres à mettre en œuvre la Position commune; 2. DEMANDE à la Commission de convoquer le plus rapidement possible la Conférence ministérielle sur la Migration et le développement prévue en Libye. 	<p>Position Commune présentée au cours du Dialogue de Haut niveau de l'ONU.</p> <p>Convoquer les réunions préparatoires de Brazzaville et de Malte en vue de l'organisation de la Conférence ministérielle Afrique-UE sur la Migration et le développement.</p>	<p>Affaires sociales</p>	<p>Effectué</p>
	<p>EX.CL/Dec.305 (IX) Le Conseil exécutif:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. EXHORTE les Etats membres à intégrer la migration dans les stratégies de développement et dans leur mise en œuvre, en particulier dans le domaine du développement des ressources humaines; 2. EXHORTE en outre les Etats membres à allouer les ressources adéquates pour la mise en œuvre des recommandations contenues dans la Position africaine commune sur la migration et le développement; 3. LANCE un appel à la Communauté internationale afin qu'elle continue à coopérer dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs contenus dans la 	<ul style="list-style-type: none"> • Convocation de la Conférence ministérielle Afrique-UE à Tripoli (Libye) en novembre 2006. <p>L'UE a fourni sa contribution financière pour la mise en œuvre</p>	<p>Affaires sociales</p>	<p>Adoption de la Déclaration conjointe Afrique-UE sur la migration et le développement.</p> <p>Adoption du Plan d'action sur le trafic des êtres humains.</p>

Décision	Engagements	Activités entreprises	Responsable	Observations
	<p>Position africaine commune sur la Migration et le développement;</p> <p>4. DEMANDE au Président de la Commission, en collaboration avec l'organisation internationale pour la migration et d'autres partenaires de coordonner et de mener des campagnes de plaidoyer pour la mise en œuvre de la Position africaine commune sur la migration et le développement.</p> <p>(i) DEMANDE au Président de la Commission de l'Union africaine d'élaborer la Position commune en tant que consensus général africain sur les questions de migration et de développement, de la présenter au groupe des Ambassadeurs africains à l'ONU en tant que contribution de l'Afrique au dialogue de haut niveau de l'ONU sur la migration internationale et le développement prévu en septembre 2006.</p> <p>5. DEMANDE également au Président de la Commission de faire rapport à la prochaine session ordinaire de la Conférence, sur les résultats de la Conférence ministérielle sur la migration et le développement et du dialogue de haut niveau de l'ONU sur la migration internationale et le développement à la prochaine session ordinaire de la Conférence.</p>	<p>de la Déclaration commune Afrique-UE sur la migration et le développement.</p> <p>La Commission de l'UA a participé au Dialogue de haut niveau de l'ONU et a présenté la Position commune au groupe des Ambassadeurs africains. Le rapport est disponible.</p> <p>Le Rapport est préparé et sera soumis à la Conférence.</p>		
<p>Décision sur la création du Centre africain d'Etudes et de Recherche sur la Migration Doc. EX.CL/290 (IX)</p>	<p>EX.CL/Dec.314 (IX)</p> <p>Le Conseil exécutif:</p> <p>1. DEMANDE à la Commission en collaboration avec le gouvernement du Mali de suivre la mise</p>	<p>La République du Mali soumettra les documents appropriés à la Commission de l'UA.</p>	<p>Affaires sociales</p>	<p>Une étude de faisabilité est en cours en attendant que le Mali envoie les documents</p>

Décision	Engagements	Activités entreprises	Responsable	Observations
ADD.2	<p>en œuvre de cette décision et de diriger le processus de création du Centre africain d'Études et de Recherches sur la Migration;</p> <p>2. DEMANDE en outre à la Commission de faire rapport sur le processus à la 10^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif.</p>			appropriés.

INFRASTRUCTURE ET ENERGIE**ETAT DE LA MISE EN OEUVRE DES DECISIONS DE BANJUL (JUIN/JUILLET 2006)**

Décisions : Numéro et titre	Décisions : Action requise	Mise en application (Entièrement/partiellement) (mesures prises)	Non mise en application	Contraintes
<u>Assembly/AU/Dec.132 (vii)</u> Décision sur la proposition de créer, au sein de l'Union africaine, un Fonds pour pallier les conséquences de l'augmentation du prix du pétrole sur les pays africains pauvres et la coordination des politiques africaines du pétrole	1. La Commission devrait mener une étude approfondie sur les augmentations du prix du pétrole et présenter une stratégie détaillée pour la coopération et la solidarité entre les pays africains producteurs de pétrole et non producteurs de pétrole.	<ul style="list-style-type: none"> • Étude conjointe de la BAfD et de l'UA • Une politique continentale pour la coopération et la solidarité dans le domaine du pétrole et du gaz sera préparée sur la base des décisions, des recommandations et des directives de la réunion ministérielle du Caire 		Aucune
	2. La Commission devrait organiser la première réunion des ministres responsables du pétrole et du gaz	<ul style="list-style-type: none"> • Tenu au Caire (Égypte), du 11 au 15 décembre 2006 • Les résultats de la réunion ministérielle seront présentés au 8^{ième} Sommet de l'UA en janvier 		Aucune
<u>EX.CL/Dec.293 (ix)</u> Décision sur le rapport de la première Conférence des ministres africains de l'énergie électrique	1. Les États membres devraient accorder au secteur de l'énergie assez de priorité dans leurs politiques de développement, notamment à l'égard des stratégies de réduction de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> • Continu • La Commission assurera en permanence le respect des normes et préparera des rapports. 		L'activité dépend du budget programmes 2007

Décisions : Numéro et titre	Décisions : Action requise	Mise en application (Entièrement/partiellement) (mesures prises)	Non mise en application	Contraintes
	2. La Commission devrait prendre toutes les mesures nécessaires, en collaboration avec les CER et d'autres partenaires, vers la mise en oeuvre du plan d'action de l'électricité	<ul style="list-style-type: none"> Des activités ont été déjeunées pour la mise en oeuvre du plan d'action comme pour la politique continentale, l'étude institutionnelle pour des projets principaux, etc... 		L'activité dépend du budget programmes 2007
<u>EX.CL/Dec.294 (ix)</u> Décision sur le rapport de la première Conférence des ministres africains du transport ferroviaire	1. Les États membres devraient accorder assez de priorité aux questions de transport dans leurs politiques de développement notamment à l'égard des stratégies de réduction de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport de la conférence ministérielle comprenant le plan d'action de déclaration et de Brazzaville a été rédigé et distribué aux États membres et à autres partenaires 		
		<ul style="list-style-type: none"> La Commission assurera en permanence le respect des normes et préparera des rapports. 		L'activité dépend du budget programmes 2007
	2. La Commission devrait prendre toutes les mesures nécessaires, en collaboration avec les CER et d'autres partenaires, vers la mise en oeuvre du plan d'action transport ferroviaire	<ul style="list-style-type: none"> Les activités dans le plan d'action de transport ferroviaire ont été intégrées dans le programme 2007 et le budget de la Commission 	La mise en oeuvre commencera début de l'année 2007	Attente de l'adoption du budget programmes 2007
	<ul style="list-style-type: none"> La préparation des documents d'orientation et des termes de référence des projets spécifiques est en cours. 	Continu	Aucune	

Décisions : Numéro et titre	Décisions : Action requise	Mise en application (Entièrement/partiellement) (mesures prises)	Non mise en application	Contraintes
<p><u>EX.CL/Dec.295 (ix)</u></p> <p>Décision sur la deuxième Conférence des ministres africains en charge du transport aérien</p>	<p>1. Les compagnies aériennes africaines devraient renforcer la coopération par des accords commerciaux et l'harmonisation des tarifs afin d'augmenter la connectivité des réseaux d'itinéraires intra-africains et réduire au minimum le coût des voyages par avion en Afrique ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des consultations ont été faites avec AFRAA sur les stratégies visant à encourager les compagnies aériennes africaines à augmenter leur coopération commerciale et d'exploitation. Le projet visant à déterminer les réseaux d'itinéraires aériens africains les plus rentables est intégré dans le budget programmes 2007 de la Commission 	<p>Démarrage en 2007</p>	<p>Aucune</p> <p>L'activité dépend du budget programmes 2007</p>
	<p>2. Les États membres devraient créer l'environnement favorable pour les investissements frontaliers en vue de la mise en place de compagnies aériennes commerciales africaines au niveau multinational et régional.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport de la conférence ministérielle comprenant le plan d'action de Libreville a été rédigé et distribué aux États membres 	<p>Continu</p>	<p>Aucune</p>

Décisions : Numéro et titre	Décisions : Action requise	Mise en application (Entièrement/partiellement) (mesures prises)	Non mise en application	Contraintes
	3. Les États membres devraient assurer le paiement intégral et dans les délais des contributions et des arriérés dus à la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) dont l'arrangement provisoire avec l'OACI prend fin en 31 décembre 2006.	<ul style="list-style-type: none"> La Commission a envisagé de tenir d'autres consultations avec le bureau de la CAFAC, et certains États membres représentant toutes les régions de l'Union africaine pour résoudre ce problème 	La réponse des États membres n'a pas encore été positive et la CAFAC est toujours dans une situation financière précaire.	Limitations financières
	4. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAfD), ainsi que les partenaires de développement devraient soutenir la mise en oeuvre du plan d'action des transports aériens pour l'Afrique.	<ul style="list-style-type: none"> Des réunions ont été tenues avec l'OACI, la CEA, la BAfD et les CER sur la mise en oeuvre du plan d'action des transports aériens 		Aucune
		<ul style="list-style-type: none"> La Commission et l'OACI sont sur le point de conclure et signer un mémorandum d'entente pour la mise en oeuvre d'un projet pour les transports aériens durables pour l'Afrique 	Démarrage en 2007	Aucune
	5. La Commission et les CER devraient accélérer l'harmonisation des règles de concurrence dans le domaine des transports aériens.	<ul style="list-style-type: none"> Les CER ont soumis leurs règlements de concurrence des transports aériens à la Commission 		Aucune
		<ul style="list-style-type: none"> La Commission a engagé un consultant pour harmoniser les règlements de concurrence soumis. 	Continu	Aucune

ECONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

ETAT DE LA MISE EN OEUVRE DES DECISIONS DE BANJUL

Numéro et titre de la décision		Etat de mise en œuvre
EX.CL/267 (ix)	Décision sur la Conférence des ministres de l'agriculture	<p>Le Système de suivi des dépenses agricoles pour l'attribution de 10% du budget à l'agriculture a été adopté comme base pour la collecte des données annuelle sur les attributions pour l'agriculture par des États membres.</p> <p>Dix-neuf États membres ont soumis des données à la Commission sur les attributions budgétaires en utilisant le système de suivi des dépenses agricoles.</p> <p>Analyse de données préliminaire (données des 19 pays).</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Plus de 10%</i> – 3 pays – Niger 20,15, Éthiopie 13,6, Tchad 11,9 • <i>Entre 5 et 10%</i> – 4 pays – Tunisie 8,2%, Zimbabwe 6,2%, Swaziland 5,5%, Soudan 5.4%. • <i>Moins de 5%</i> – 12 pays.
EX.CL/287 (ix)	Décision sur le rapport intérimaire sur la lutte contre la grippe aviaire	<p>L'organisation de la Conférence internationale sur la grippe aviaire hautement pathogène :</p> <p>Ainsi que cela avait été annoncé lors du Sommet de Banjul, la quatrième Conférence internationale sur la grippe aviaire s'est tenue du 06 au 08 décembre à Bamako, sous la co-présidence de l'UA, de l'UE et du Gouvernement de la République du Mali. Plusieurs événements importants ont précédé les travaux de la Conférence proprement dite.</p> <p>La Conférence de Bamako a réuni les représentants de 72 pays et d'une vingtaine d'organisations internationales et régionales. Elle aura mobilisé ainsi les décideurs politiques (niveau ministériel) au niveau national que les institutions financières régionales et internationales ; des annonces de financement additionnel d'un montant total de 475 millions de dollars des États-Unis ont été enregistrées en faveur des pays en voie de développement, notamment les pays africains. De l'avis général des participants, la Conférence de Bamako aura été une étape importante dans la mobilisation internationale contre la grippe aviaire et les autres maladies émergentes et ré-émergentes dans le monde.</p>
Assembly/AU/6(VII)	Déclaration d'Abuja sur les engrais pour une Révolution verte africaine	Jusqu'ici 30 pays et quatre communautés économiques régionales ont développé des stratégies nationales et régionales sur les engrais respectivement et ce nombre continue à augmenter puisque après le Sommet, les pays ont reconnu l'importance

Numéro et titre de la décision	Etat de mise en œuvre
	<p>des engrais dans la reconstitution de la santé de sol et l'amélioration de la productivité agricole. De nombreux pays intègrent leurs stratégies d'engrais dans leurs programmes de développement agricoles intégrés. Plusieurs d'entre eux ont maintenant le NEPAD et son partenaire technique dans cette initiative, l'IFDC, pour aider à convertir ces stratégies en programmes recevables.</p> <p>La CUA et le NEPAD ont accepté de collaborer sur la préparation d'un projet de plan d'action pour faciliter la mise en oeuvre de la Déclaration d'Abuja. Une fois qu'elle sera prête la CUA procédera à sa distribution et convoquera une réunion des quatre institutions qui ont été chargées par les États membres de l'UA de faciliter la mise en oeuvre de la Déclaration d'Abuja (NEPAD, CUA, CEA, AfDB) pour passer en revue le plan et de faire des recommandations. Cette réunion aura lieu au début de l'année 2007 à Addis-Abeba. La Banque africaine de développement est entrain de finaliser la rédaction de l'instrument juridique et des documents cadres pour la mise en place du mécanisme pour le développement des engrais. Ces documents décrivent la structure administrative proposée, les critères d'admissibilité et les méthodes de fonctionnement du mécanisme.</p> <p>Les projets des documents seront distribués à l'AU, à la CEA, au NEPAD, à l'IFDC, à la Fondation Rockefeller et aux communautés économiques régionales avant leur finalisation. Les projets devraient être prêts pour la distribution vers la fin de décembre 2006. en vue de catalyser le démarrage de ce projet, le président nigérien Obasanjo a déjà engagé 10 millions de dollars pour le fonds et les États membres de l'UA se sont engagés apporter d'autres financements, et ce conformément à <i>la Résolution 12 qui stipule que les États africains ont également invité la Commission de l'Union africaine et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique à mettre en place un mécanisme pour surveiller et évaluer la mise en oeuvre de cette résolution, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, et à présenter un rapport intérimaire semestriel aux chefs d'État africains à chaque sommet de l'Union africaine.</i></p>

AFFAIRES ECONOMIQUES

ETAT DE LA MISE EN OEUVRE DES DECISIONS DE BANJUL

Numéro et titre de la décision	Action menée ou à mener	Contraintes
<p>Assembly/AU/Dec/112(VII) Décision relative au moratoire sur la reconnaissance des Communautés économiques régionales (CER)</p> <p>La Conférence EXHORTE les CER à coordonner et harmoniser entre elles et avec la Commission leurs politiques en vue d'accélérer le processus d'intégration de l'Afrique.</p>	<p>Un plan d'action pour le processus de rationalisation a été élaboré et distribué aux CER pour observations et contributions à faire. En attendant, la Commission recrute des consultants pour mener certaines études sur le processus de rationalisation. La Commission doit encore convoquer une réunion des CER en janvier 2007 pour discuter sur le mécanisme de coordination des CER.</p>	<p>Les ressources financières sont nécessaires pour financer la participation des CER</p>
<p>Assembly/AU/Dec/113(VII) Décision sur l'institutionnalisation de la conférence des ministres africains de l'intégration</p> <p>La Conférence, DEMANDE à la Commission, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAfD), et les CER, de mettre en œuvre la feuille de route relative au processus de rationalisation (études de quantification des scénarii, séminaires et ateliers à l'intention des parties prenantes) et soumettre un rapport à la Conférence en juillet 2007</p>	<p>La justification et les termes de référence ont été soumis aux conseiller juridique pour concevoir la conférence des ministres de l'intégration comme comité technique spécialisé. La conférence des ministres de l'intégration se réunira encore à Kigali au Rwanda en avril 2007.</p> <p>Les termes de référence ont été développé pour que permettre aux études de mesurer les divers scénarios pour la rationalisation. Le PNUD a accepté de fournir les ressources financières pour ces études et le travail débutera dès que les consultants seront identifiés. Des ateliers se tiendront après la fin des études en mars 2007. Le but est de fournir un rapport et des recommandations à la conférence des ministres l'intégration en avril 2007 et à la Conférence de juillet 2007 sur les résultats des études.</p>	<p>Identification des consultants</p>

Numéro et titre de la décision	Action menée ou à mener	Contraintes
<p>Assembly/AU/Dec/126(VII)</p> <p>Décision sur le renforcement de la représentation de l'Afrique au sein des institutions de Bretton Woods</p> <p>La Conférence DEMANDE au président de la Commission de prendre les mesures nécessaires pour convoquer une réunion spéciale des ministres chargés des relations avec les Institutions de Bretton Woods en vue d'élaborer une stratégie qui permettra à l'Afrique de remédier à cette situation; la réunion devra avoir lieu, de préférence, avant les réunions annuelles de ces Institutions prévues à Singapour en septembre 2006.</p>	<p>Le département avait suggéré qu'une réunion des ministres des finances se tienne le 4 septembre 2006 à Brazzaville. Un mémorandum devant être approuvé a été envoyé au bureau du président et aucune réponse n'a été reçue.</p> <p>Des propositions ont été faites pour la réunion des ministres des finances à Singapour juste avant les réunions annuelles du FMI et du groupe de la Banque mondiale. Ces propositions n'ont pas reçu d'appui, ainsi, la décision n'a pas été mise en application.</p>	
<p>Assembly/AU/Dec/132(VII)</p> <p>Décision sur la proposition de créer, au sein de l'Union africaine, un fonds pour pallier les conséquences de l'augmentation du prix du pétrole sur les pays africains pauvres et la coordination des politiques africaines du pétrole</p> <p>La Conférence DEMANDE que la première réunion des ministres du pétrole et du gaz prévue en novembre 2006 au Caire (Egypte), fasse un examen complet de la question et présente une stratégie détaillée pour la coopération et la solidarité entre les pays africains producteurs de pétrole et les</p>	<p>Les termes de référence ont été développés pour une étude sur cette question. Plus tard, la BAfD, en collaboration avec la Commission de l'UA, a mené une étude qui sera examinée lors d'une réunion ministérielle prévue au Caire en décembre 2006. La réunion servira de cadre pour mettre en commun des idées sur la façon dont les fonds pourraient être collectés et les contributions apportées, et voir comment un mécanisme d'accès pourra être mis en place financer les pays africains non producteurs de pétrole. Le département de l'infrastructure et de l'énergie organise la réunion et le département des affaires économiques sera impliqué.</p>	

Numéro et titre de la décision	Action menée ou à mener	Contraintes
<p>pays africains qui n'en produisent pas, en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • atténuer les effets du prix élevé du pétrole sur les économies des pays africains pauvres qui ne produisent pas de pétrole ; • maximiser les recettes pétrolières pour les pays africains producteurs de pétrole ; • augmenter la quantité et améliorer la qualité des produits pétroliers en Afrique afin de réaliser les objectifs de développement du continent. 		
<p>EX.CL/Dec. 285(IX) Décision sur les sources alternatives de financement de l'union africaine</p> <p>Le Conseil exécutif CHARGE la Commission, en consultation avec les États membres, de poursuivre l'analyse pour évaluer l'impact des diverses propositions sur l'économie, en particulier le budget, le commerce et l'investissement nationaux (y compris les implications juridiques des accords), ainsi que sur le climat des affaires et pour déterminer dans quelle mesure ces propositions pourraient être une source durable de recettes pour l'Union;</p> <p>Le Conseil exécutif DÉCIDE que les rapports sur ce travail analytique soient soumis à l'attention de la Conférence</p>	<p>Les termes de référence ont été rédigés pour les études proposées par le Conseil exécutif. Le budget en cours ne couvre pas cette activité, ainsi, des ressources budgétaires supplémentaires sont nécessaires. Des ressources financières ont été garanties par la Fondation africaine pour le renforcements des capacités pour effectuer l'étude. L'identification des consultants est maintenant en cours.</p>	<p>Le retard dans la mobilisation des ressources financières a provoqué celui de la mise en oeuvre</p>

Numéro et titre de la décision	Action menée ou à mener	Contraintes
des ministres africains de l'économie et des finances, pour examen et recommandations appropriées au Conseil exécutif en juillet 2007.		

COMMERCE ET INDUSTRIE**ETAT DE LA MISE EN OEUVRE DES DECISIONS DE BANJUL**

Numéro et titre de décision	Décisions : Action Requise	Mise en œuvre (entièrement/partiellement) Mesures prises	Pas mise en œuvre	Contraintes
<p>EX.CL/Dec.298(IX) Décision sur les négociations des accords de partenariat économique</p>	<p>Le Conseil exécutif DEMANDE à la Commission de coordonner les activités les Communautés économiques régionales/groupes de négociations dans l'évaluation du processus de l'examen complet ;</p> <p>Le Conseil exécutif DEMANDE ÉGALEMENT à la Commission, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), de continuer d'apporter son soutien technique aux États membres pour leur permettre de formuler des positions avisées;</p> <p>Le Conseil exécutif DEMANDE EN OUTRE à la Commission de coordonner les résultats de l'évaluation des négociations des Accords de partenariat économique par les régions/groupes africains et de</p>	<p>La fonction de coordination de la Commission est effectuée selon les termes de référence. Un atelier coordonné sur la rédaction juridique des APE a été organisé au Kenya du 2 au 4 août. La Commission a également participé à plusieurs ateliers et événements, notamment en Égypte et au Sénégal.</p> <p>En cours. Ainsi et entre autres, la Commission a préparé, en collaboration avec la CEA, un dossier de négociation pour orienter des partenaires</p> <p>En cours. Après l'accord signé à la réunion du Comité ministériel des ACP-UE en juin 2006 à laquelle la Commission a participé, ce dernier, en collaboration avec la CEA, a mené une étude dont les résultats sont rassemblés par la CEA.</p>		<p>La Commission éprouve encore des difficultés dans son rôle coordonné, car son statut n'est pas celui d'un partenaire. Elle assiste à des réunions de négociation seulement sur l'invitation. Jusqu'ici elle est invitée à de ces réunions seulement par le groupe de l'ESA.</p>

Numéro et titre de décision	Décisions : Action Requise	Mise en œuvre (entièrement/partiellement) Mesures prises	Pas mise en œuvre	Contraintes
	soumettre un rapport aux ministres du commerce de l'UA, pour examen et orientations.			
Assembly/AU/Dec.119(VII) Décision sur les négociations de l'OMC	<p>La Conférence SE FÉLICITÉ du soutien technique qu'apportent la Commission de l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) aux négociateurs africains et leur DEMANDE de continuer à apporter leur assistance technique aux États membres dans le cadre de l'évolution des négociations ;</p> <p>La Conférence DEMANDE EN OUTRE aux chefs d'État devant participer au prochain Sommet du G8 de Saint-Petersbourg, d'entreprendre des démarches auprès des chefs d'État des principaux pays membres de l'OMC, pour solliciter leur appui à la position africaine et leur coopération à l'effet de consolider les intérêts de l'Afrique dans le cycle de négociations du Programme de travail de Doha.</p>	<p>En cours. En appui à la 3^{ème} session extraordinaire des ministres du commerce, des exposés techniques ont été présentés.</p> <p>Par rapport à cette demande, le Président Denis Sassou Nguesso de la République du Congo, président de l'AU, a publié une déclaration exprimant des inquiétudes quant à la perte de vitesse dans les négociations de Doha. Le devoir, la responsabilité et l'engagement moral de tous les membres de l'OMC dans la formulation de la dimension de développement de ces négociations ont été accentués. Un appel a été lancé à tous les membres de l'OMC pour la reprise des négociations et un appel spécial a été lancé à l'EU et aux États-Unis pour un plus grand engagement politiques de leur part en vue der soutenir les efforts énormes déployés par l'Afrique ces trois dernières années.</p>		

Numéro et titre de décision	Décisions : Action Requise	Mise en œuvre (entièrement/partiellement) Mesures prises	Pas mise en œuvre	Contraintes
Assembly/AU/Decl.1(VII) Déclaration sur la CNUCED et l'ONUDI	La Conférence demande à ce que, dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies, la CNUCED et l'ONUDI soient renforcées dans le but d'accroître leur soutien aux pays en développement en termes de renforcement des capacités en vue de la promotion du commerce et de l'industrialisation.	En cours		

2007

Rapport sur la Mise en oeuvre des Précédentes Décisions du Conseil Exécutif et de la Conférence

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3468>

Downloaded from African Union Common Repository